

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 relativement aux demandes de réclamations adressées à l'AMF dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du Fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2.

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2025-IND-1010266	Gestion financière Cape Cove inc.	Courtage en épargne collective	Accueillie	26 mai 2025	10 000,00 \$
2025-IND-1039347	Martin Isabelle	Assurance de personnes	Accueillie	12 juin 2025	197 790,00 \$
2025-IND-1036703	Martin Isabelle	Assurance de personnes	Accueillie	12 juin 2025	200 000,00 \$
2025-IND-1042854	Martin Isabelle	Assurance de personnes	Accueillie	2 juillet 2025	39 500,00 \$
2025-IND-1060398	Martin Isabelle	Assurance de personnes	Accueillie	26 septembre 2025	15 000,00 \$
2025-IND-1061567	Raymon Charruau/A2 Courtiers inc.	Assurance collective de personnes	Accueillie	29 septembre 2025	25 606,52 \$
2025-IND-1067215	Gestion financière Cape Cove	Courtage en épargne collective	Accueillie	29 octobre 2025	11 712,51 \$
2026-IND-1022516	Minh Anh Nguyen	Assurance de personnes	Accueillie	19 mars 2026	23 105,54 \$
2026-IND-1023116	Minh Anh Nguyen	Assurance de personnes	Accueillie	20 mars 2026	13 127,20 \$
2026-IND-1023551	Minh Anh Nguyen	Assurance de personnes	Accueillie	23 mars 2026	11 211,67 \$

Quinze (15) demandes ont été rejetées pendant cette période et trois (3) demandes ont été fermées.

Relativement au processus de révision des décisions rendues en matière d'indemnisation, lequel est sous la responsabilité du Secrétariat général de l'AMF, trois (3) demandes ont été rejetées (maintien de la décision initiale).

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.